

# CidB

Centre d'information  
sur le **Bruit**

## **L'évolution actuelle de la perception du bruit liée à la crise sanitaire**

### LE CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

- La crise sanitaire liée à la covid-19 a contraint la majorité des français à se confiner chez eux du 17 mars au 11 mai 2020.
- Cet arrêt brutal des déplacements et de l'activité économique a engendré une réduction considérable du bruit.
- Le Centre d'information sur le bruit a souhaité évaluer l'impact de cette baisse des niveaux sonores sur le vécu des français suite à cette première période de confinement.

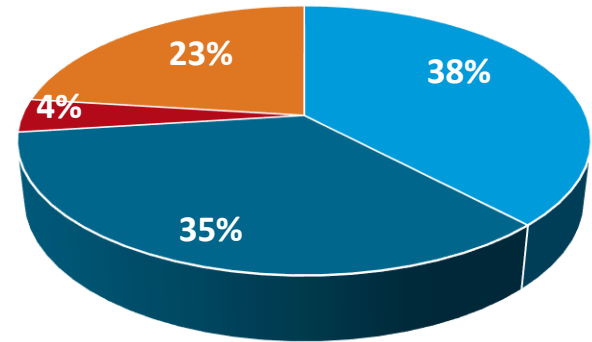
#### Les objectifs poursuivis étaient de :

- Décrire l'environnement sonore perçu avant, pendant et après le confinement
- D'évaluer l'impact de la baisse des niveaux sonores sur leur santé
- De donner la parole aux citoyens sur les actions à mener pour améliorer la qualité de l'environnement sonore

- ◆ Enquête par questionnaire diffusée via les réseaux professionnels de l'association, les réseaux sociaux et la presse écrite
- ◆ Mise en ligne sur le site internet du CidB
- ◆ population de volontaires. Pas d'ambition de représentativité à l'échelon national même si la répartition géographique des répondants couvre l'ensemble du territoire. Pas eu de redressement de l'échantillon par la méthode des quotas ou la volonté de réaliser un échantillonnage aléatoire.
- ◆ Période : du 26 mai au 26 juin 2020

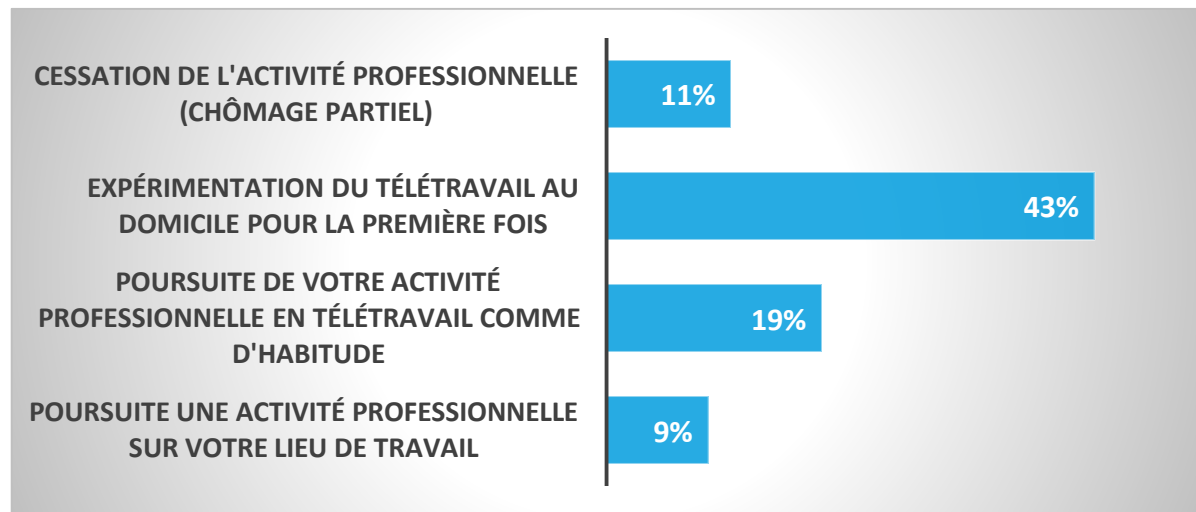
## Composition de la population interrogée

- Echantillon de 1996 personnes avec 51% de femmes et 49 % d'hommes, La moyenne d'âge est de 48 ans
- 71 % sont propriétaires de leur appartement (58 %) ou de leur maison (42 %) situé à 68 % en zone urbaine, à 15 % en périphérie de villes et à 17 % à la campagne.
- Ils sont 44 % à disposer d'une isolation acoustique dans leur logement.



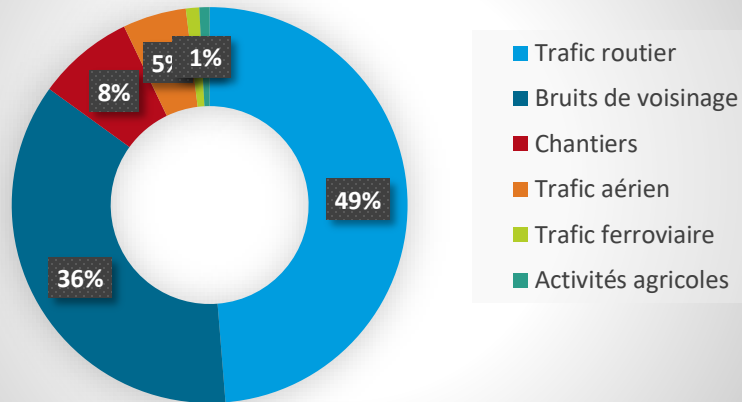
- Couples/familles monoparentales avec enfants
- Couples
- Colocataires
- Personnes vivant seules

Près des 2/3 des répondants ont poursuivi leurs activités professionnelles en télétravail :

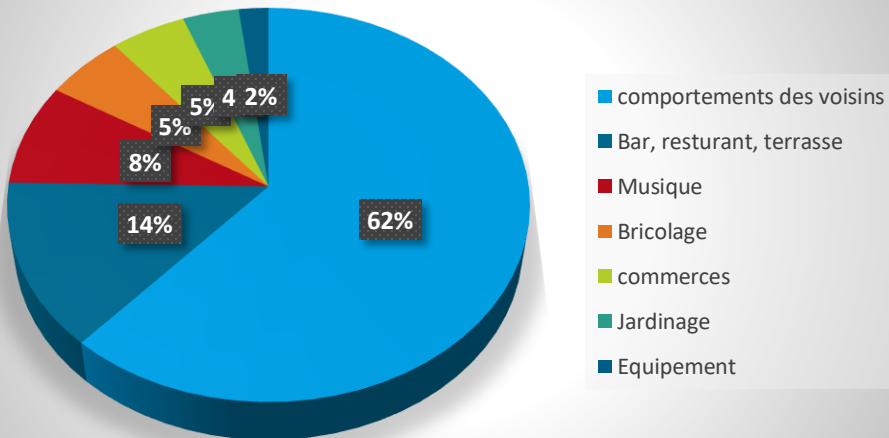


## La gêne face au bruit après le 1<sup>ER</sup> confinement

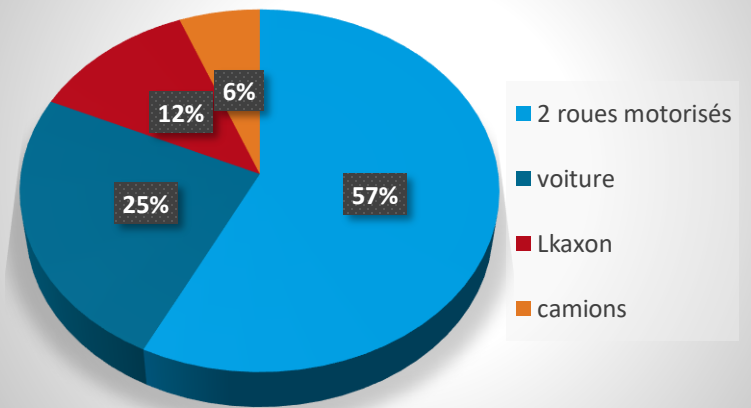
Les sources de gêne après le confinement



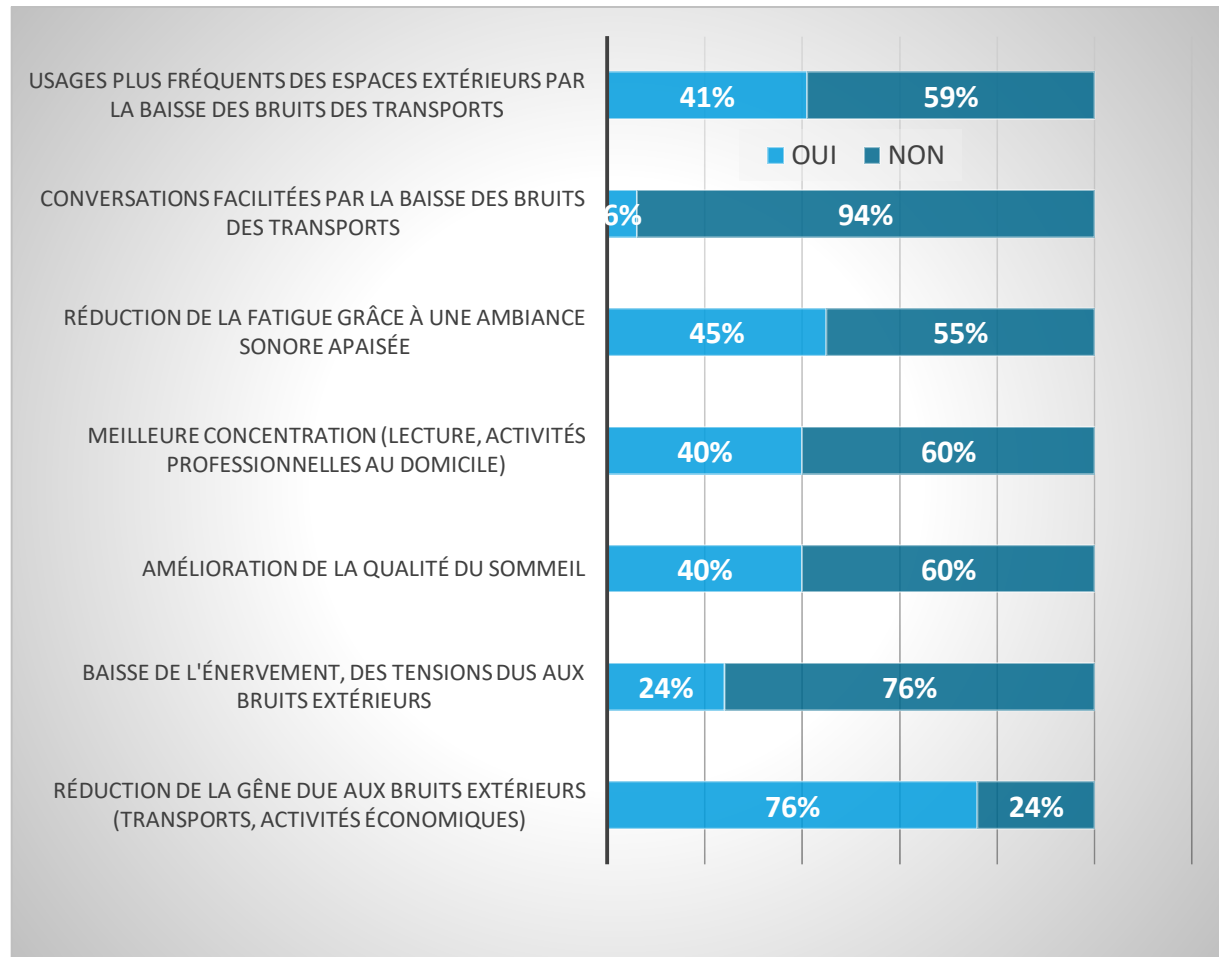
Bruits de voisinage



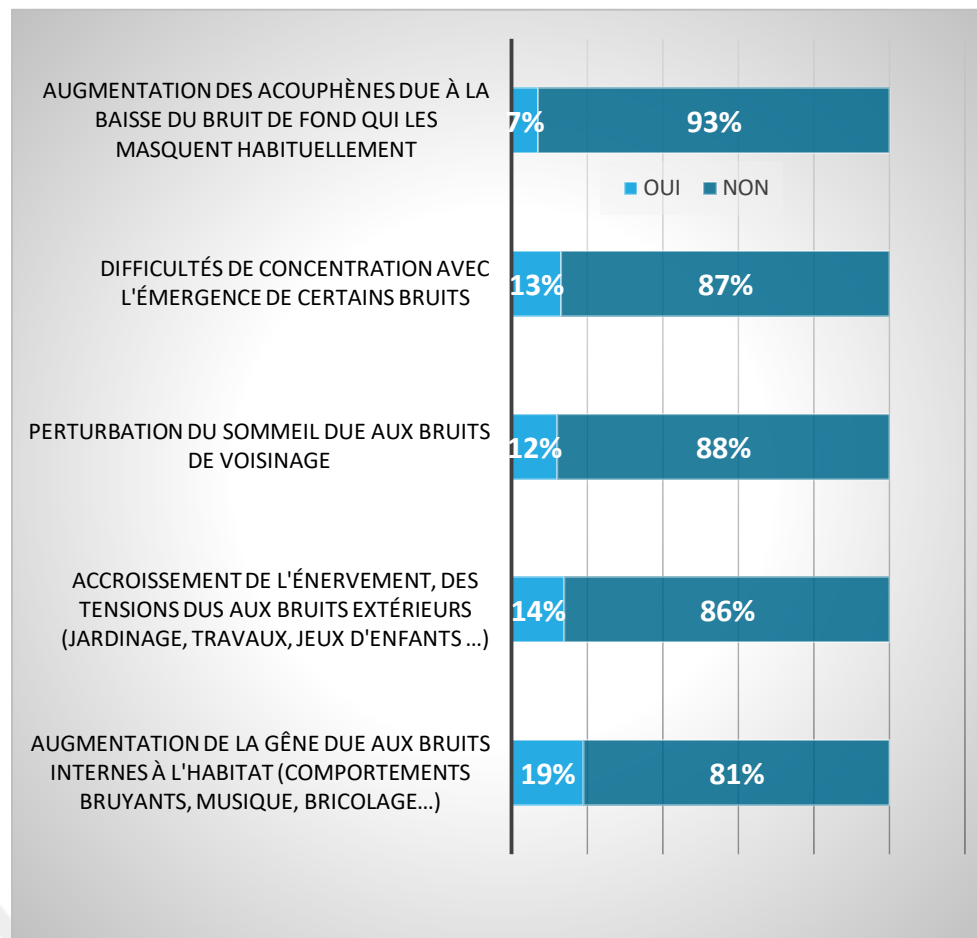
Répartition de la gêne due au trafic routier



## Les effets bénéfiques de la réduction du bruit

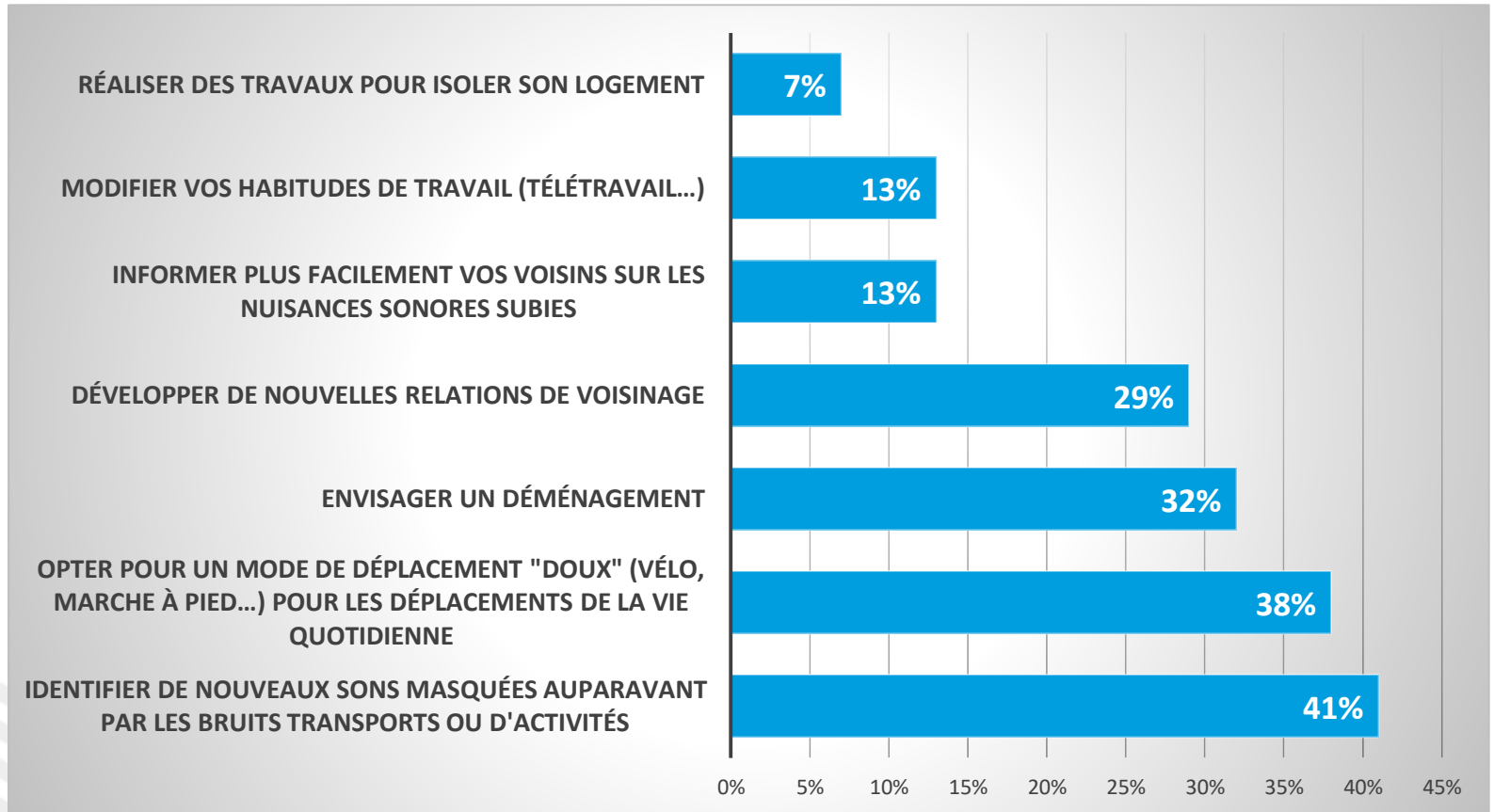


- ◆ Les effets néfastes du bruit ressentis sur la santé :

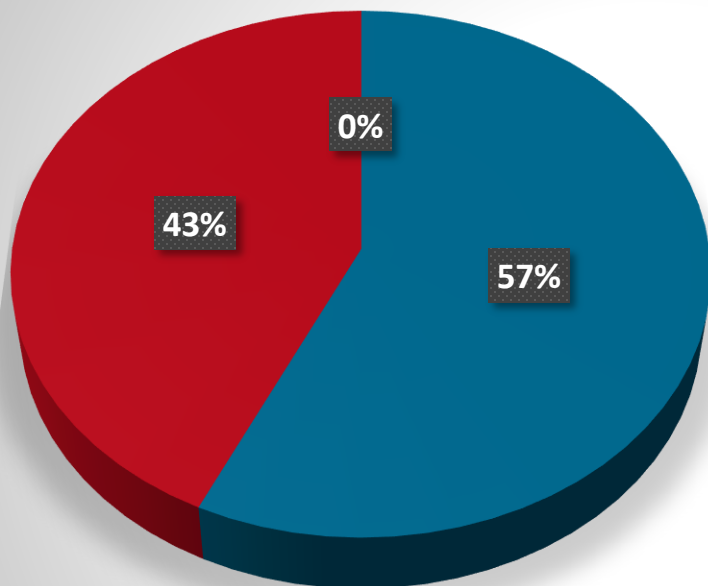




## Les intentions de changements de comportements

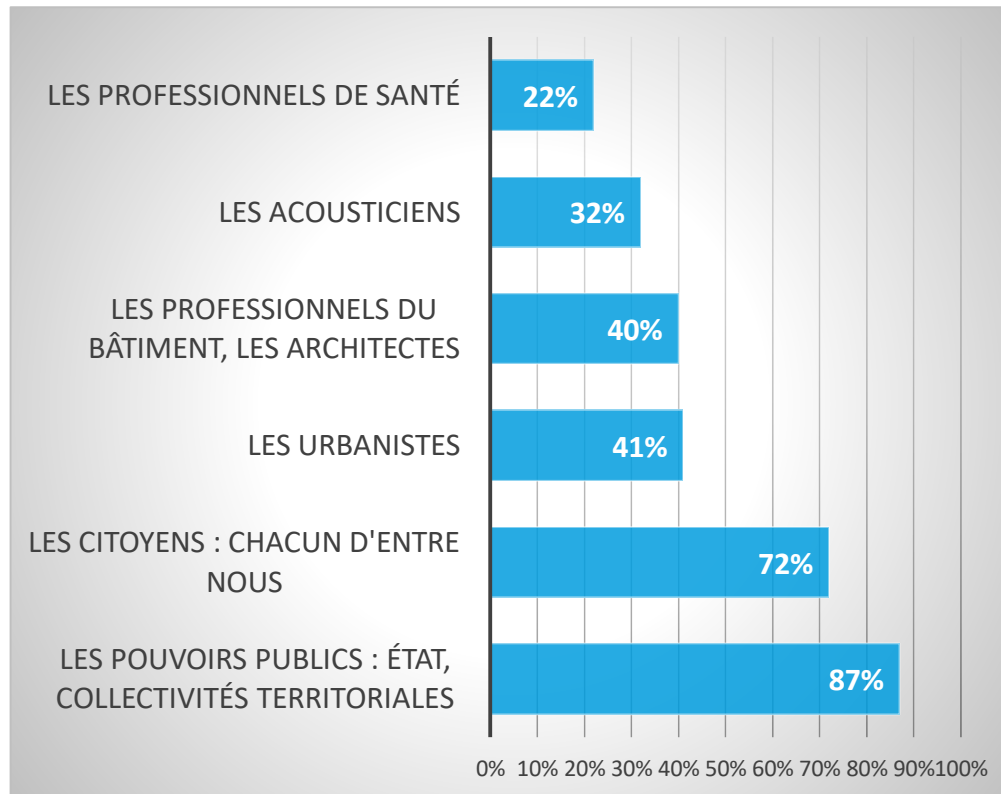


## L'évolution de la sensibilité au bruit liée à la crise sanitaire



- Moins sensible à la qualité de l'environnement sonore qu'avant le confinement
- Plus sensible à la qualité de l'environnement sonore qu'avant le confinement
- Le confinement n'a rien changé

## Les acteurs clés du changement



### Politique globale

- « Faire respecter la loi »
- « Mettre la pollution sonore au même niveau que la pollution de l'air »
- « Les nuisances sonores sont une urgence de santé publique »



### Civisme, respect d'autrui

- « développer fortement l'appel au civisme »
- « Plus de civisme, de respect et de considération d'autrui et que chacun prenne ses responsabilités »

### Contrôler /sanctionner

- « Appliquer les lois existantes en donnant les moyens au maire surtout. »
- « Appliquer et sanctionner en cas d'infraction. »
- « Renforcer les droits des victimes »

### Application et respect des textes

- « Faire appliquer la réglementation est certainement le point fondamental »
- « Faire respecter d'avantage le droit fondamental à la tranquillité et au repos de chaque citoyen. »

- Une demande une réglementation plus sévère au même titre que les autres pollutions pour protéger la santé des populations :
  - « Faire reconnaître le bruit comme une véritable agression / pollution »
  - « Et réduire encore le seuil d'acceptation des pollutions sonores. »
  - « Que l'état considère cette question comme essentielle au même titre que la pollution de l'air »
  - « Appliquer le principe Pollueur/ payeur »
- L'arsenal juridique doit permettre de respecter la loi, d'interdire, de contrôler et de sanctionner si nécessaire les dépassements :
  - « Révision de la législation sur les nuisances sonores. »
  - « Imposer des obligations légales et sanctionner le non-respect »
  - « Mettre les moyens dans une grande campagne de verbalisation. »
  - « Faire intervenir les forces de l'ordre pour le faire respecter (ils refusent de se déplacer) et verbaliser »

- Interdire les modes de transport les plus bruyants /interdire l'accès en ville ou dans les zones résidentielles :
  - « Interdire les **motos**, les scooters où les doter d'un réducteur de bruit
  - « Interdiction **scooters** et motos en ville »
  - « Interdire ou réduire fortement les deux roues motorisées bruyants. Réduire (et contrôler) la vitesse de circulation. Dévier le trafic automobile de transit vers des axes plus adaptés (et mieux aménagés pour le bruit. »
  - « Interdire les **vols intérieurs** »
  - « Interdire les aéroports urbains. »
- les activités génératrices de bruit doivent être interdites :
  - « Eviter les regroupements des personnes tardifs »
  - « Interdire les terrasses de Café le soir quand il n'y a pas d'autres nuisances sonores le soir dans un quartier ou une rue.. »
  - « Interdire le bruit des bars et discothèques diffusant de la musique à l'extérieur.
  - « Interdire ou restreindre les canons effaroucheurs d'oiseaux
  - « Interdire l'utilisation des aspirateurs / souffleurs de feuilles mortes, c'est aussi un fléau pour l'écologie. »
  - « Interdiction complète des travaux de gros œuvre juste après plusieurs mois de confinement (sensibilité accrue et période pour laquelle la majorité des domiciles sont occupés (notamment par les enfants de bas âges et les travailleurs à domicile).

- **Les restrictions des horaires ou l'interdiction de certaines activités semble nécessaire pour développer des plages de calme, de repos :**
  - « Interdire le bruit nocturne 22h/6h.
  - « Interdire les chantiers de nuit. C'est une nuisance énorme. »
  - « Salles des fêtes de spectacle en dehors des habitations fermetures des terrasses, cafés, restaurants en ville à 22 heures pour éviter le bruit que cela génère. »
  - « Arrêter d'utiliser les rues comme des terrasses collectives à toute heure du jour et de la nuit. »
  - "Diminuer le nombre d'avions. Aucun avion la nuit (entre 23h et 6h) interdire les avions bruyants,»
  - « Pas de vol les dimanches et jours fériés. »
  - « Protéger les habitants de nuisance de voisinage avec des jours entiers sans bruits de moteurs de matériel de jardinage par exemple »
  - « Faire respecter d'avantage le droit fondamental à la tranquillité et au repos de chaque concitoyen »

- **Au niveau local, l'action des policiers municipaux pour faire respecter les arrêtés pris par le Maire ou le préfet est demandée :**
  - « Avoir une police bcp mieux formée et en capacité d'intervenir en cas de gêne signalée car ce n'est pas une priorité actuellement malgré les textes officiels sur les recours possibles. »
  - « Appliquer la législation, p. ex. que la police intervienne et sanctionne quand on signale un tapage nocturne »
  - « Plus de sécurité et de surveillance pour empêcher les gens de réveiller les autres »
  - « Produire des arrêtés municipaux et les faire appliquer sur le terrain. »
  - « Créer une police municipale pour traquer les incivilités au sein du village. »
  - « Interdire certaines causes de bruits inutiles, faire respecter les arrêtés municipaux. »



- l'utilisation de véhicules silencieux et de revêtements routiers acoustique
- des changements d'habitudes dans les modes de déplacements : développement de transports doux, la réduction des déplacements en avion, covoiturage plutôt que la voiture individuelle
- le développement des transports en commun
- La limitation du trafic motorisé de transit dans les quartiers résidentiel

- Couverture du périphérique, des voies ferrées
- Mise en place de murs anti-bruit par exemple par des panneaux absorbants et végétalisés le long des autoroutes et des LGV
- Enrobé acoustique
- Protéger les logements par une isolation acoustique efficace tant pour les bruits de l'environnement que pour les bruits internes à l'habitat

- rendre la ville aux piétons ou aux cyclistes en réduisant la vitesse et en végétalisant les centres urbains
- repenser les zones d'habitats en fonction des sources de bruit, de « dédensifier la ville » ou d'éviter des densités de populations importantes
- Réflexion sur les usages avant la construction d'habitation
- Créer des zones silencieuses.

- Nécessité d'éduquer, d'informer ou de sensibiliser les personnes au respect de la vie en collectivité.
- Sensibiliser les citoyens pour que chacun adopte des comportements plus respectueux vis à vis des autres.
- Des actions éducatives autour des questions du vivre ensemble dès le plus jeune âge.
- Éduquer les gens à apprécier le silence et respecter d'avantage les autres.
- Faire des campagnes de sensibilisation grand public autour des problèmes du bruit et les conséquences sur la santé.

- ◆ Les modes d'actions :
  - Réglementation (mieux appliquée), plus stricte...
  - Restrictions sur transports en ville
  - Télétravail
  - Mobilités douces (2 roues électriques, covoiturage, gratuité TC...)
  - Développer des plages de calme
  - Végétalisation urbaine
  
- ◆ Les leviers du changement (sur le fond) :
  - Sensibiliser (élus, acteurs BTP...)
  - Eduquer (civisme... ) « *l'éducation doit être au cœur du processus d'amélioration de la qualité de l'environnement sonore* »
  - Action individuelle (45%)

# CidB

Centre d'information  
sur le **Bruit**

Enquête consultable sur le  
site internet : [bruit.fr](http://bruit.fr)

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION !

CidB  
12/14, rue Jules Bourdais  
75017 Paris - France

[www.bruit.fr](http://www.bruit.fr)  
[cidb@cidb.org](mailto:cidb@cidb.org)  
Tél. : +33 (0)1 47 64 64 64  
Fax : +33 (0)1 47 64 64 65

Siret : 313 296 717 000 33  
TVA intracommunautaire : FR22753408962  
Association régie par la loi de 1901  
Association reconnue d'utilité publique

